



Réseau d'irrigation

Nous informons la population que le réseau d'irrigation sera fermé pour le **8 novembre 2018**.

Les propriétaires concernés sont priés de procéder à la vidange de leur installation dès le **10 novembre 2018**.

La fermeture du réseau d'irrigation pourra être anticipée, sans autre avis, en fonction des conditions météorologiques.

La Commune d'Icoigne décline toute responsabilité en cas de dégâts dus au gel.

Vidange de l'Etang des Essampilles

Nous informons la population et les personnes intéressées que la vidange de l'Etang des Essampilles débutera le **9 novembre 2018** pour permettre le nettoyage et les contrôles annuels des installations. Ces travaux dureront environ 1 semaine.

Tri des déchets

Nous vous rappelons que des zones de tri (Ecopoints) sont à votre disposition pour l'élimination des déchets.

Dans les moloks à ordures, à jeter :



- **Uniquement les sacs taxés.**

ATTENTION : NE PAS déposer des sacs-poubelle noirs.

Dans les moloks PET, à jeter :



- **Uniquement les bouteilles munies du logo PET.**

ATTENTION : NE PAS déposer des bouteilles ayant contenu de l'huile, du vinaigre, du shampoing ou autres produits cosmétiques (à jeter à la poubelle).

Les bouteilles blanches de produits laitiers en PE (à retourner dans certains commerces).

Les matières plastiques sans le logo PET (à jeter à la poubelle).

Dans les moloks ALU, fer-blanc, à jeter :



- **Uniquement les boîtes de conserve, les emballages (canettes, feuilles d'aluminium, tubes, barquettes, etc.), les objets (ustensiles de cuisine, etc.).**

ATTENTION : NE PAS déposer les pots de peinture (à ramener au centre de tri).

Les sprays (à ramener au centre de tri).

Les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton, etc.) (à jeter à la poubelle).

Les capsules Nespresso (à ramener au centre de tri ou dans certains commerces).

Icoigne, le 23 octobre 2018

L'Administration communale

